

Image not found or type unknown



Mis à la orte par sa concubine.

Par **lajoma**, le **22/12/2008** à **12:22**

Mr et Me vivent dans une maison construite totalement par Mr, sur le terrain de Me. Toutes les factures mobilières sont au nom de Mr. Mr a le siège de sa société à ce domicile. Ils ont 2 enfants. Me refuse que Mr se rende à leur domicile. Mr a donc décidé de chercher un appartement, afin de pouvoir recevoir ses enfants. Celui-ci sera à ses frais bien entendu...Il ne peut donc pas travailler ; tout le matériel étant sur place. Que peut-on faire ??? A t-il une chance de récupérer une part de cette maison qu'il a lui-meme construite ? Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **23/12/2008** à **15:02**

Bonjour,
Voyez rapidement un avocat avant que cette situation de porte préjudice à vos affaires. Je pense que vous devrez passer par la case plainte, mais votre avocat vous le précisera.
Bon courage